



Augmentation de la T V A en 2014 sur l'immobilier

Par **nannie93**, le **29/01/2014 à 17:15**

l'augmentation de la tva 2014 est-elle applicable sur le solde d'un achat immobilier signé en 2013.
[fluo]**Bonjour, rnLa politesse voudrait qu'un message commence par "bonjour" et se termine par "merci". rnMerci !**[/fluo]

Par **moisse**, le **29/01/2014 à 18:49**

Bonsoir, rnQuand on paie un solde il n'y a pas de facture, donc pas d'établissement de TVA. rnPouvez-vous préciser un peu votre demande, car un achat immobilier s'effectue via un notaire et que la TVA n'apparaît pas sur le prix de vente.

Par **nannie93**, le **31/01/2014 à 15:44**

Bonjour, rnMerci d'avoir donné une réponse. rnNous sommes passés chez le notaire en 11/2013. rnNous avons signé l'acte d'achat et versé un acompte sur lequel la TVA était à 19,8%. rnLe solde sera versé en 2014 à la livraison. rnQu'elle sera le taux appliqué ??? rnMerci.

Par **moisse**, le **31/01/2014 à 16:15**

Bonsoir,
C'est donc un achat en VEFA.
Dès lors le solde supportera la TVA au taux en vigueur au moment, c'est à dire 20%.
Un amendement dans le sens du maintien du taux effectif à la signature a été repoussé.